

Pour diffusion immédiate

Dans une lettre ouverte, le QCGN demande le retrait des références à la Charte de la langue française du Québec dans le projet de loi fédérale C-13

Montréal, le 14 novembre 2022. – Le Quebec Community Groups Network (QCGN) demande aux Canadiens d'un océan à l'autre d'exprimer leur opposition à un ensemble de modifications radicales proposées à la Loi sur les langues officielles. Le QCGN soutient qu'il importe de retirer toutes les références à la Charte de la langue française dans le [projet de loi C-13](#), puisqu'elle rejette les droits individuels garantis par la Charte des droits et libertés du Canada.

« Nous félicitons le premier ministre, le ministre de la Justice et d'autres parlementaires pour leur vive opposition au projet initial du premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, d'invoquer de façon préventive la disposition de dérogation afin d'empêcher les contestations judiciaires de sa loi de retour au travail, a déclaré Eva Ludvig, présidente du QCGN. C'est avec raison qu'ils se sont exprimés fermement en faveur des droits et libertés individuels et contre cette utilisation inappropriée de la disposition de dérogation. »

« Pourtant, souligne Mme Ludvig, en adoptant le projet de loi C-13, le Parlement modifierait la loi fédérale pour approuver la Charte de la langue française qui, telle que modifiée par le projet de loi 96, utiliserait la disposition de dérogation pour nier les droits et libertés fondamentaux des Québécois d'expression anglaise. »

Joan Fraser, sénatrice à la retraite et membre du conseil d'administration du QCGN, a également émis ce commentaire : « Si cette reconnaissance de la Charte n'est pas retirée du projet de loi, les législateurs pourraient déclarer explicitement le soutien fédéral à cette utilisation de la disposition de dérogation pour piétiner les droits linguistiques des Québécois d'expression anglaise en situation minoritaire. On tournerait ainsi le dos à la valeur intrinsèque du Canada que sont la dualité linguistique – l'égalité de nos deux langues officielles – et la protection des droits des minorités.

« Le gouvernement du Canada menace d'abandonner un demi-siècle de politique en matière de langues officielles, fondée sur le principe selon lequel les deux langues officielles et les deux communautés linguistiques en situation minoritaire possèdent des droits égaux, a poursuivi Mme Ludvig. Le projet de loi C-13 transformerait la Loi sur les langues officielles, une loi quasi constitutionnelle, en une législation visant à protéger et à promouvoir une seule langue officielle – le français – tout en négligeant les droits linguistiques de 1,3 million de Québécois d'expression anglaise. »

La lettre ouverte du QCGN indique que, s'il est adopté, ce projet de loi aurait d'importants effets sur l'interprétation des droits linguistiques constitutionnels de tous les Canadiens. Le projet de loi C-13, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises*

privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois, imposerait des exigences de francisation aux entreprises de compétence fédérale au Québec, notamment les banques, les compagnies aériennes et les télécommunications. Les francophones obtiendraient de nouveaux droits en tant qu'employés et consommateurs, mais pas les 1,3 million de Québécois d'expression anglaise. Dans une première juridique dans un secteur de juridiction fédérale, le projet de loi C-13 donnerait aux entreprises de compétence fédérale le choix d'être soumises à cette nouvelle loi ou à la Charte de la langue française du Québec (Loi 101). Il s'agirait ici d'un recul constitutionnel sans précédent de la part du gouvernement du Canada.

Le gouvernement libéral a signalé qu'il souhaite que le projet de loi C-13 soit adopté par la Chambre des communes avant la fin de l'année.

« Nous n'avons que très peu de temps pour nous assurer que nos représentants élus comprennent pleinement les implications de ce projet de loi et les dommages à long terme que ces changements infligeraient non seulement aux Québécois d'expression anglaise, mais à tous les Canadiens », a conclu Mme Ludvig.

Vous pouvez consulter et signer la [lettre ouverte](#) sur le site du QCGN. Pour en savoir plus sur C-13, lisez le [Mémoire du QCGN](#) déposé devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes.

Le Quebec Community Groups Network (www.qcgn.ca) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires d'expression anglaise de tout le Québec. Centre d'expertise et d'actions collectives fondées sur des données probantes, il cerne, aborde et explore les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme de la communauté québécoise d'expression anglaise. Le QCGN favorise également le dialogue et la collaboration entre ses organisations membres, les particuliers, les groupes, les institutions et les dirigeants de la communauté.

Pour plus de renseignements :

Rita Legault, directrice des communications | rita.legault@qcgn.ca

Téléphone : 438 270-0680